

L'expérience vécue de la discrimination, de la marginalisation sociale et de la violence parmi les jeunes musulmans et non-musulmans

L'article 21 du chapitre relatif à l'égalité de la [Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#) interdit plusieurs types de discrimination, notamment celle fondée sur l'origine raciale ou ethnique et la religion.

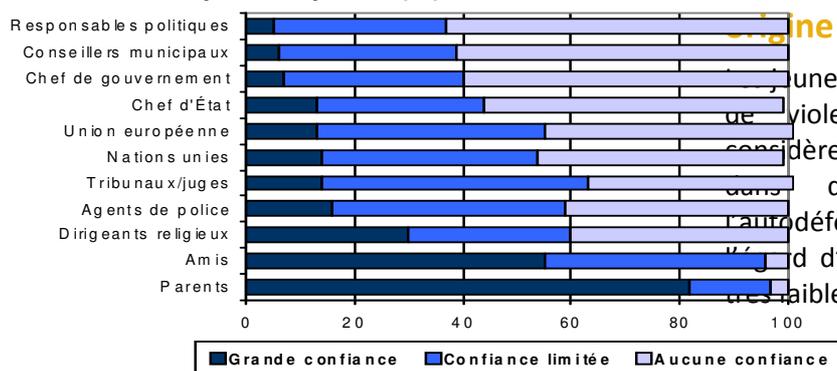
Contexte politique

La marginalisation sociale a des conséquences négatives et profondes pour toute société. La marginalisation des enfants a des effets encore plus désastreux – tant pour le présent que pour l'avenir. Des stéréotypes négatifs sur des personnes, associés à des préjugés à l'égard de certaines religions et de leurs fidèles, peuvent avoir un effet négatif sur la cohésion de la communauté et l'intégration sociale. Il est essentiel de confronter ces stéréotypes à des éléments probants fondés sur les attitudes et expériences réelles de ces groupes de population.

La discrimination risque de déclencher un comportement violent

Dans chacun des trois États membres de l'Union européenne étudiés (la France, l'Espagne et le Royaume-Uni), environ un jeune sur quatre a indiqué avoir été (à un moment ou à un autre) traité ou pris à partie injustement. En France et en Espagne, les jeunes musulmans invoquant de tels faits étaient beaucoup plus nombreux que les non-musulmans; au Royaume-Uni, aucune différence n'a été constatée entre les réponses des jeunes musulmans et celles des non-musulmans. Les jeunes qui ont été victime de discriminations étaient moins nombreux à répondre qu'ils se sentaient « très heureux » que ceux qui n'en avaient pas été victimes.

Figure 1: Personnes ayant été injustement prises à partie (%)



De nombreux jeunes ont déjà été confrontés à la violence, allant de l'intimidation et d'autres types de

violence émotionnelle à des formes d'agression plus physiques. Un lien étroit a également été mis en évidence entre le fait d'être victime et celui d'être agresseur.

Dans les trois États membres de l'UE étudiés, les jeunes se sentant socialement marginalisés, et ceux qui avaient été victimes de violences en raison de leur milieu culturel ou religieux, de leur couleur de peau ou de leur langue, étaient plus susceptibles de recourir à la violence émotionnelle (comme les moqueries ou les intimidations) à l'égard d'autrui que les jeunes ne se sentant pas socialement marginalisés ou n'ayant pas été victimes de violences pour les motifs susmentionnés.

Les jeunes qui ont été victime de discriminations étaient plus enclins à exprimer des sentiments d'isolement social et d'aliénation que leurs pairs. De même, les membres de groupes de jeunes délinquants ayant été victimes de discriminations risquent davantage de soutenir la violence et d'adopter un comportement violent.

Il ressort toutefois de l'enquête menée auprès de tous ces jeunes qu'être en faveur de la violence n'implique pas nécessairement le passage à l'acte.

Les principaux facteurs pouvant être associés à un comportement violent sont les suivants: être un homme, faire partie d'un groupe de jeunes délinquants et/ou gang, faire l'objet de discriminations et être socialement marginalisé. Lorsque l'on tient compte de ces éléments, les origines religieuses du milieu familial et/ou les convictions religieuses n'expliquent en rien le comportement violent.

La plupart des jeunes ne sont pas en faveur de la violence, quelles que soient leur origine religieuse du milieu familial

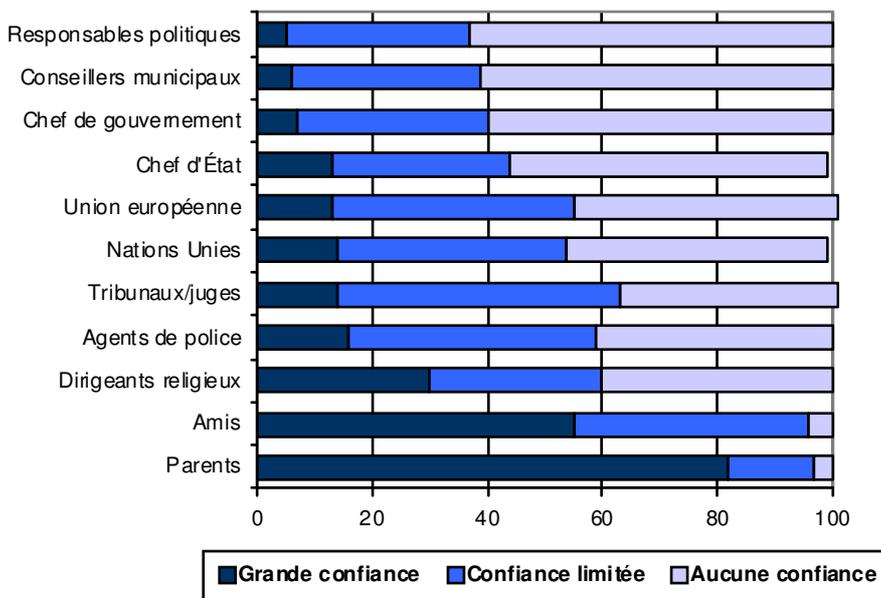
Les jeunes ont tendance à ne pas être en faveur des actes de violence commis sans « bonne raison ». Ils considèrent toutefois que la violence peut se justifier dans des circonstances particulières, comme l'autodéfense ou la protection d'autrui. Leur soutien à l'idée d'une guerre mondiale et/ou du terrorisme est très faible.

Les jeunes – indépendamment de leurs convictions religieuses – s’inquiètent de l’état du monde et des grandes questions sociales. On constate un manque général de confiance dans les figures représentant l’autorité, en particulier les responsables politiques.

S’attaquer à la marginalisation sociale et à la discrimination

Il convient d’aborder en priorité le problème de la marginalisation sociale et de la discrimination, compte tenu de leur impact déterminant sur le caractère fondé ou non de la violence aux yeux des jeunes.

Figure 2: Degré de confiance dans les personnes et les institutions (%)



Réaction similaire chez les jeunes musulmans et non-musulmans

Rien n’indique que les jeunes musulmans ont plus ou moins tendance à recourir effectivement à la violence que les jeunes non-musulmans.

La discrimination et la marginalisation ne se limitent pas aux jeunes musulmans, et les convictions religieuses jouent un rôle moindre dans le recours à la violence par un jeune que les caractéristiques de son groupe de pairs et ses expériences et attitudes en général.

Rien dans cette étude ne permet de supposer que les origines religieuses des personnes interrogés sont un indicateur de leur recours effectif à la violence physique une fois qu’il a été tenu compte des autres aspects de la discrimination et de la marginalisation, ainsi que des autres caractéristiques de la vie des jeunes.

Environ un jeune sur cinq estime que le recours à la violence se justifie si sa religion a été insultée. En moyenne, les jeunes musulmans des trois États membres de l’UE l’admettent plus volontiers que les jeunes non-musulmans. Cependant, ce résultat ne correspond nullement au recours réel à la violence par les jeunes.

En octobre 2010, l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne (FRA) a publié le rapport *L’expérience vécue de la discrimination, de la marginalisation sociale et de la violence: étude comparative des jeunes musulmans et non-musulmans dans trois États membres de l’UE*.

L’enquête avait pour but d’explorer les liens potentiels entre, d’une part, les expériences de discrimination, de marginalisation sociale et de racisme vécues par les jeunes et, d’autre part, leurs attitudes à l’égard des comportements violents et le recours effectif à ceux-ci.

Ce rapport présente les conclusions d’une étude menée par la FRA en 2008-2009 en France, en Espagne et au Royaume-Uni. Environ 1 000 enfants âgés de 12 à 18 ans (jeunes) dans chacun des trois États membres de l’UE étudiés – soit un total de 3 000 jeunes – ont participé à l’enquête. L’enquête portait sur trois États membres de l’Union européenne qui ont connu des attentats terroristes liés à l’islamisme radical ou des troubles urbains impliquant des jeunes immigrants issus principalement d’un milieu musulman.

Consultez le site www.fra.europa.eu.